



Démission et restitution matériel et dossiers

Par Lotus

Bonjour,

J'ai démissionné et ai effectué ma dernière journée de préavis en faisant une passation avec mon ancien employeur.

J'ai restitué tous les éléments professionnels en ma possession: portable, ordinateur, dossiers papiers...

J'ai redonné mon téléphone en l'ayant réinitialisé. On me le reproche, j'ai cependant cru bien faire.

Cependant ces contacts que j'ai effacés sont indiqués dans un document Excel commun à tout le personnel ainsi que dans la boîte mail de l'entreprise commune à plusieurs personnes également.

Par mail on me reproche sans preuve d'avoir conservé des documents originaux que je n'ai absolument pas en ma possession... tout est à l'entreprise sur ordinateur ou dans des classeurs communs.

J'ai répondu à ces accusations par mail en indiquant que dans l'ordinateur portable rendu il y avait toutes les informations demandées mais également dans les mails consultables par la secrétaire et le directeur. Des informations sont également disponibles dans un logiciel de drone que j'étais seul à connaître étant le seul formé. J'ai expliqué son fonctionnement à mon ancien employeur. Je pense ne pas être responsable si j'étais le seul à maîtriser cet outil.

J'ai passé une matinée de passation avec mon ancien employeur afin de lui restituer le matériel et les dossiers papiers. J'ai rendu l'ordinateur avec tous les dossiers, logiciels etc... sans rien avoir modifié.

On me reproche par exemple que la secrétaire n'a pas le téléphone d'un client, Mr V., qui se trouvait dans mon téléphone et qui a été perdu en l'ayant réinitialisé. Cependant ce contact est tout à fait trouvable dans un tableau Excel de l'entreprise...

Je précise que si j'ai démissionné c'est suite à des insultes que j'ai reçues de la part de la secrétaire avec témoins. Mon ancien employeur n'a absolument pas voulu reprendre cette situation avec moi. J'ai déposé une main courante et un collègue a bien voulu donner ses coordonnées pour témoigner si nécessaire. J'ai déposé une main courante mais n'en ai pas parlé, je l'ai juste fait parce que cela me rassure. Le jour même j'ai ressenti le besoin de consulter mon médecin traitant qui a décidé de me mettre 15j en arrêt maladie pour épuisement psychologique. J'ai déposé ma démission pendant mon congés maladie et suis retourné travailler jusqu'à la fin de mon préavis.

Cette démission a donc été assez tendue...

Je suis inquiet des suites qui vont être données...

Je tiens à préciser que suite au mail reçu m'accusant d'avoir gardé des documents originaux j'ai répondu à toutes les accusations, je n'ai reçu aucune réponse à ce dernier mail.

Merci de votre aide.

Par kang74

Bonjour

Du côté professionnel, il n'y aura pas de suite puisque votre contrat semble rompu.

D'un point de vue pénal, ils peuvent porter plainte pour abus de confiance si jamais vous avez effectivement gardé la liste des clients pour les démarcher.

Ils ont 6 ans pour le faire.

Par de là, il semble qu'ils veuillent se protéger de cette éventualité.

Par Lotus

Merci de votre réponse.

Comme je l'ai attesté par écrit à mon ancien employeur je n'ai gardé aucun contact ni documents ou autre appartenant à mon ancienne entreprise...

Je souhaiterais une attestation de leur part indiquant qu'il y a bien eu une passation pendant laquelle j'ai rendu les documents papiers mais je n'arrive pas à l'obtenir. On m'a seulement indiqué par mail que j'ai bien rendu les clés, le matériel informatique mais que je posséderai encore des contrats originaux. C'est totalement faux, tout ayant été rendu lors de ma matinée de passation avec mon ancien patron.

Merci de votre aide.

Par kang74

Vous n'aurez aucune attestation en ce sens .
On peut rendre un document après en avoir fait une copie ou en le transférant sur un cloud .
Généralement l'employeur plaide l'abus de confiance quand il se rend compte d'un vol de clientèle .

Donc s'il n'y a plus de liens ente la clientèle et vous, il n'y a pas de risques .

Par Lotus

Merci de votre réponse.
Je me pose une dernière question.
Étant parti dans une entreprise concurrente si des anciens clients souhaitent passer par mon nouvel employeur pour des travaux peut on me me reprocher?
Mais je précise que ce n'est pas moi qui vais les démarcher...
Merci

Par kang74

Étant parti dans une entreprise concurrente si des anciens clients souhaitent passer par mon nouvel employeur pour des travaux peut on me me reprocher?

Vous donnerez des arguments à vote ex employeur concernant ses suspicions .

. Constitue un abus de confiance le fait, pour une personne qui a été destinataire, en tant que salariée d'une société, d'informations relatives à la clientèle de celle-ci, de les utiliser par des procédés déloyaux dans le but d'attirer une partie de cette clientèle vers une autre société.